Conseil municipal | Séance du 15 octobre 2026

Extrait du registre des délibérations

Délibération n°2026-10-15-8 | Finances communales - Création du budget annexe "Centre de santé municipal "
Sur le rapport de Madame Anne-Emilie Ravache

Nombre de conseiller·es en exercice : 35
Nombre de conseiller·es présent·es à l'ouverture de la séance : 25
Date de convocation : 9 octobre 2026

L'An deux mille vingt-six, le 15 octobre, à 18h30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Joachim Moyse, Maire.

Etaient présent·es :
Monsieur Joachim Moyse, Madame Anne-Emilie Ravache, Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Murielle Mour, Monsieur David Fontaine, Madame Nicole Auvray, Monsieur Didier Quint, Madame Catherine Olivier, Monsieur Gabriel Moba M'Builu, Monsieur Francis Schilliger, Monsieur Ahmed Akkari, Monsieur Mohammed Karabila, Madame Marie-Pierre Rodriguez, Madame Florence Boucard, Monsieur José Gonçalves, Monsieur Meziane Khaldi, Madame Laëtitia Le Bechec, Monsieur Mathieu Vilela, Madame Aube Grandfond-Cassius, Madame Agathe Petit, Madame Carolanne Langlois, Monsieur Robin Durand, Monsieur Johan Quéruel, Madame Alia Cheikh, Monsieur Abdulaziz Erden, Monsieur Hubert Wulfranc.

Etaient excusé·es avec pouvoir :
Madame Léa Pawelski donne pouvoir à Madame Catherine Olivier, Monsieur Edouard Bénard donne pouvoir à Monsieur Hubert Wulfranc, Madame Najia Hasna donne pouvoir à Monsieur Francis Schilliger, Madame Raja Abidi donne pouvoir à Madame Alia Cheikh, Monsieur Grégory Leconte donne pouvoir à Madame Laëtitia Le Bechec, Madame Laetitia Dos Santos donne pouvoir à Monsieur Abdulaziz Erden, Monsieur Kotchy Degbeu donne pouvoir à Monsieur Gabriel Moba M'Builu, Monsieur Fabien Leseigneur donne pouvoir à Monsieur Didier Quint.

Etaient excusé·es :
Madame Noura Hamiche.

Secrétaire de séance :
Monsieur Mathieu Vilela

Exposé des motifs :

PPMG : « Moyens généraux »

Afin d'individualiser et de suivre de façon claire toutes les opérations comptables du centre de santé, il est proposé au conseil municipal de créer un budget annexe dénommé « Centre de santé municipal ».

Ce budget ne sera pas assujetti à la TVA et appliquera la nomenclature comptable M57 des collectivités de plus de 3500 habitants. Il sera voté par chapitre en section de fonctionnement et d'investissement.

Le budget annexe est un document comptable distinct du budget principal et qui déroge au principe d'unité budgétaire selon lequel toutes les recettes et dépenses doivent figurer dans un document unique.

Néanmoins, les collectivités territoriales peuvent créer un budget annexe afin de suivre les opérations d'un service public administratif. Son intérêt réside dans le fait qu'il permet d'isoler financièrement certaines activités en séparant les dépenses et les recettes mais aussi de déterminer leurs couts et leurs financements.

Compte-tenu de ces éléments d'informations, il est proposé d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil municipal,

Vu :
- Le Code général des collectivités territoriales notamment les article L1412-2 et L2221-2,
- La délibération n°2024-06-27-49 du 27 juin 2024 relatif à la création d'un centre de santé municipal,
- L'instruction budgétaire et comptable M57,

Considérant :
- La volonté de la collectivité de créer un centre de santé afin de garantir l'accès aux soins à la population,
- La nécessité d'isoler la gestion financière et comptable de ce service public administratif au sein d'un budget annexe, facilitant l'identification des dépenses et des recettes,

Décide :
- De créer un budget annexe dénommé « centre de santé municipal » non assujetti à la TVA et appliquant la nomenclature M57 des collectivités de plus de 3 500 habitants à partir du 1er janvier 2027.
- D'autoriser Monsieur le maire à opérer toutes les écritures nécessaires et à signer

tous les documents y afférents.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 34 votes pour.

Pour extrait conforme

Monsieur Joachim Moyse	Monsieur Mathieu Vilela
Maire	Secrétaire de séance

Accusé certifié exécutoire
Réception en préfecture : 16/10/2026
Identifiant de télétransmission : 76-217605757-20261015-lmc144980-DE-1-1
Affiché ou notifié le 20 octobre 2026